

**PROGRAMME D'EDUCATION A LA CITOYENNETE « LA MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF »**  
**Note à l'usage des associations**

Vous souhaitez participer au déploiement du programme MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF dans le cadre de votre demande de subventions ANS-PSF 2020. Ce programme, créé en 2014, s'inscrit de manière prioritaire dans l'item « *Développement de l'éthique et de la citoyenneté* » et l'axe fédéral : « *Promouvoir la citoyenneté et l'esprit sportif* ». Cette annexe a pour objet de vous présenter les grands axes de ce programme. N'hésitez pas à contacter votre référent technique pour de plus amples explications.

### Pour quoi faire ?

Dans une double perspective de **1) renforcer la contribution de la pratique sportive à l'éducation à la citoyenneté des enfants, et 2) promouvoir l'esprit sportif**, ce programme devra concourir à :

- Favoriser la mise en place dans nos associations de temps d'animation sportive et éducative à visée spécifique d'éducation à la citoyenneté,
- Favoriser la mise en place de passerelles entre le temps scolaire/périscolaire et le temps associatif,
- Renforcer l'image du sport comme outil éducatif.

### De quoi parle-t'on ?

**LA MALLE DE L'ESPRIT SPORTIF** est un dispositif fédéral **basé sur un ensemble d'outils pédagogiques**, qui vise à doter les associations de méthode et d'outils permettant de mettre en œuvre dans le cadre de la pratique sportive des temps formalisés d'éducation à la citoyenneté et de sensibilisation à l'esprit sportif. Sous forme de parcours ou sous forme d'animations ponctuelles, la modularité des outils proposés facilite la concrétisation de l'acte éducatif.

### Cadrage de l'action :

- **Temps du parcours : en continu ou sous forme d'animations ponctuelles**
- **Publics cibles : les enfants de 6 à 12 ans**
- **Nature des activités : Multisports, activités ludo-sportives**
- **Types de pratiques : Collective, individuelle, outdoor, indoor...**

### Principe d'action :

Le Programme *Malle de l'Esprit Sportif*, se décline en **2 modalités d'action distinctes et complémentaires**, selon la volonté du porteur de renforcer sa propre offre et/ou d'étoffer sa capacité à agir sur le plan territorial et partenarial au sein des structures d'accueils de mineurs de son territoire (écoles, périscolaire).

➤ ***L'action au sein de l'association.***

Parce que la pratique sportive, même associative, ne garantit pas à elle seule la contribution des associations sportives à l'éducation globale des enfants, et tout particulièrement l'éducation à la citoyenneté, *la malle de l'esprit sportif* est un dispositif qui permet aux porteurs d'organiser leur offre de pratique sportive en y ajoutant très spécifiquement cette dimension éducative.

Les différents outils pédagogiques qui composent cette malle permettent d'organiser la pratique d'une ou plusieurs APS en lui ajoutant une dimension complémentaire, sans renier les temps d'apprentissage technique propre à chaque activité. Ils permettent aussi de favoriser des temps d'échanges et de débats entre les enfants pour les accompagner dans la construction de leur sociabilité et de leur citoyenneté.

Sous forme de parcours annuel, trimestriel, mensuel, ou sous forme d'animations ponctuelles, le programme se veut modulable pour répondre aux différentes réalités des associations.

➤ ***L'offre de service externe***

Parce que les associations sportives peuvent être des partenaires incontournables des collectivités locales sur leur territoire d'action, et parce que le sport n'est pas étranger aux nombreuses activités proposées aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires, le programme « *Malle de l'esprit sportif* » est aussi un outil structurant pour les associations. Il peut en effet leur permettre d'élargir leur offre d'intervention externe et de proposer aux écoles de leur territoire, ou aux accueils collectifs de mineurs (périscolaires) une nouvelle entrée complémentaire à l'entrée sportive disciplinaire, axée sur l'éducation à la citoyenneté par la pratique sportive.

**Conditions de participations pour les clubs :**

- **Se doter de la Malle de l'Esprit Sportif** (contacter votre référent),
- **Etablir une fiche-Action spécifique** (campagne PSF).